

# DIVERSIFICATION DES PARCOURS SCOLAIRES DANS LE SYSTÈME SCOLAIRE QUÉBÉCOIS

Apprentissage tout au long de la vie –  
Explorer différents parcours d'apprentissage

10 juillet 2014



# L'éducation au Québec

En vertu de la Constitution canadienne, le Québec assume l'entière responsabilité en matière d'éducation.

Il compte une population de plus de 8 millions d'habitants.

L'effectif scolaire est de près de 1,8 million de personnes.



# Le système scolaire québécois

Quatre ordres d'enseignement :

- ✓ primaire (FGJ);
- ✓ secondaire (FGJ-FGA-FP);
- ✓ collégial (préuniversitaire et technique);
- ✓ universitaire.

# Le système scolaire québécois

La formation générale des jeunes (FGJ) est structurée dans un contexte de fréquentation obligatoire de 6 ans jusqu'à 16 ans. Les règles de passage d'un cycle à l'autre sont établies selon l'âge et la réussite scolaire. La FGJ mène à l'obtention du diplôme d'études secondaire (DES) ou à un certificat de qualification (CFMS-CFPT).

La formation générale des adultes (FGA) est offerte au secondaire et est accessible dès l'âge de 16 ans, soit après l'âge de la fréquentation obligatoire. La FGA peut mener à l'obtention d'un DES, d'un certificat (CFISA ou CFMS) ou de préalables pour d'autres formations.

La formation professionnelle (FP), qui mène à l'exercice de **métiers spécialisés**, est offerte au secondaire. La formation technique (FT), qui prépare à l'exercice de **professions à caractère technique** ou technologique, est offerte au collégial. La formation professionnelle et technique (FPT) s'adresse tant aux jeunes qu'aux adultes.

# Responsabilités ministérielles

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) est responsable de la FGJ, de la FGA et de la FP au secondaire.

Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science (MESRS) est responsable de la formation collégiale, dont la FT. Il est également responsable de l'enseignement universitaire.

Les différents secteurs d'enseignement sont régis par des régimes pédagogiques ou des règlements sur les études qui leurs sont propres et par des lois différentes, telles que la Loi sur l'instruction publique.

# La FGJ au 2<sup>e</sup> cycle du secondaire

À partir du 2<sup>e</sup> cycle du secondaire, l'élève se voit offrir une diversité de parcours scolaires par le Programme de formation de l'école québécoise :

1. un parcours de formation générale;
2. un parcours de formation générale appliquée;
3. un parcours de formation axée sur l'emploi (CFPT, CFMS).

# La FGJ : le parcours de formation générale et le parcours de formation générale appliquée

- Implantés au 2<sup>e</sup> cycle du secondaire, ces parcours permettent à l'élève de poursuivre sa formation dans les matières de base obligatoires et les matières à option et donnent accès au diplôme d'études secondaires (DES), à la formation professionnelle ou à l'ordre d'enseignement collégial.
- Les matières scolaires obligatoires et optionnelles couvrent six domaines d'apprentissage : 1) Langues, 2) Mathématique, science et technologie, 3) Univers social, 4) Arts, 5) Développement de la personne, 6) Développement professionnel (optionnel FG).

# Distinction entre les deux parcours de formation générale en FGJ

- Les programmes de science et technologie sont différents, même s'ils visent des compétences similaires : Science et technologie en FG et Application technologique et scientifique en FG appliquée.
- Le programme Projet personnel d'orientation (PPO) est optionnel dans le parcours de FG, alors qu'il est obligatoire dans le parcours de FG appliquée.
- Les programmes PPO, Exploration de la formation professionnelle et Sensibilisation à l'entrepreneuriat, du domaine Développement professionnel, sont propres au parcours de formation générale appliquée, mais aussi accessibles aux élèves du parcours de formation générale.

# Les passerelles en FG et en FG appliquée

- Les parcours de formation générale et de formation générale appliquée sont réversibles; les élèves peuvent passer de l'un à l'autre à la fin de la 3<sup>e</sup> et de la 4<sup>e</sup> secondaire.
- **Une voie de concomitance** permet aux jeunes de s'inscrire à un programme de FP même s'ils n'ont pas obtenu les unités de 4<sup>e</sup> ou de 5<sup>e</sup> secondaire requises pour y accéder. Ils devront obtenir les unités manquantes durant leur FP.

**Des projets pilotes de concomitance de 3<sup>e</sup> secondaire** permettent à des jeunes âgés de 15 ans en FGJ ayant obtenu leurs unités de 2<sup>e</sup> secondaire d'accéder à 47 programmes d'études professionnelles nécessitant normalement les unités de 3<sup>e</sup> secondaire à l'inscription en FP.

L'élève ayant acquis ses unités dans les trois matières de base de la 3<sup>e</sup> secondaire peut être admis en formation professionnelle par la voie de la concomitance.

# Parcours de formation axée sur l'emploi

## Objectifs du parcours

Le parcours de formation axée sur l'emploi vise à fournir à des jeunes qui vivent des retards scolaires et qui sont à haut risque de décrochage la possibilité de poursuivre leur scolarité et d'obtenir un **certificat de qualification** attestant une formation les ayant préparés au marché du travail.

Ce parcours offre deux cheminements différents :

1. **La formation préparatoire au travail**  
(ex. : aide général dans une épicerie);
2. **La formation à un métier semi-spécialisé**  
(ex. : aide-boucher, aide-mécanicien).

# Parcours de formation axée sur l'emploi : FPT et FMS

## Passerelle

### Du CFPT vers le CFMS

Au cours de sa troisième année de formation préparatoire au travail, l'élève peut suivre les 375 heures de la matière Préparation à l'exercice d'un métier semi-spécialisé, et ce, à même le temps prescrit pour la matière Insertion professionnelle, s'il satisfait aux conditions d'admission.

## Passerelle provisoire

### Du CFMS vers certains DEP

L'élève âgé d'au moins 16 ans doit avoir obtenu son CFMS et réussi sa FG du 1<sup>er</sup> cycle du secondaire, en plus de s'inscrire en 3<sup>e</sup> secondaire ou encore en FGA.

# Formation générale des adultes (FGA)

La FGA s'inscrit dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie, sur une base volontaire.

Afin de répondre aux besoins et aux objectifs professionnels des adultes, la FGA propose une offre de service souple et diversifiée, notamment :

- différents modes et lieux de formation;
- possibilités de temps plein ou de temps partiel, de jour ou de soir;
- entrées continues et sorties variables tout au long de l'année;
- service de reconnaissance des acquis.

# Formation générale des adultes

## Services éducatifs prévus au régime pédagogique de la FGA :

- services de formation (services d'enseignement et services d'aide à la démarche de formation); services d'éducation populaire et services complémentaires.

## Services d'enseignement (10) :

1. Soutien pédagogique;
2. Alphabétisation;
3. Présecondaire;
4. Premier cycle du secondaire;
5. Second cycle du secondaire;
6. Intégration sociale;
7. Intégration socioprofessionnelle;
8. Francisation;
9. Préparation à la formation professionnelle;
10. Préparation aux études postsecondaires.

# Aperçu de la formation professionnelle et technique (FPT)

- ✓ Programmes d'études :
  - 131 menant au diplôme d'études professionnelles (DEP);
  - 25 menant à l'attestation de spécialisation professionnelle (ASP);
  - 110 menant au diplôme d'études collégiales (DEC).
- ✓ Programmes d'études élaborés selon l'approche par compétences et un modèle d'adéquation formation-emploi.
- ✓ Effectifs en 2012-2013 : 125 666 en FP et 110 366 en FT (DEC et AEC).
- ✓ Diplômés en 2013 : 39 460 DEP et 10 491 ASP délivrés.  
31 969 DEC en FT.

# Quatre conditions d'admission en FP

1. La personne est titulaire du DES et elle respecte les conditions d'admission du programme de FP, c'est-à-dire avoir réussi les préalables de 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> ou 5<sup>e</sup> secondaire.
2. Elle a atteint l'âge de 16 ans au 30 septembre de l'année scolaire où elle commence sa FP et elle respecte les conditions d'admission du programme d'études.
3. Elle a atteint l'âge de 18 ans et elle possède les préalables fonctionnels prescrits pour l'admission à ce programme (réussite du test de développement général [TDG]).
4. Elle est inscrite, par la voie de la concomitance entre la FG et la FP.

# Diversification des voies d'accès à la FP

Environ 1,2 million d'élèves sont inscrits dans les commissions scolaires, dont plus de 125 000 en FP (77 % ont plus de 20 ans et la moyenne d'âge est de 28 ans).

Différents parcours scolaires et différentes mesures ont été implantés au cours des dernières années pour faciliter l'accès à la FP chez les jeunes :

- ✓ Projet pédagogique particulier menant à la formation professionnelle;
- ✓ Cours optionnel en FGJ Exploration de la formation professionnelle;
- ✓ Concomitance entre la FG et la FP, dont les projets pilotes de 3<sup>e</sup> secondaire;
- ✓ Passerelle provisoire pour les titulaires du CFMS vers certains DEP;
- ✓ Mesure financière pour les CS visant à inciter l'accès des jeunes de moins de 20 ans à la FP, dont le financement d'activités d'exploration de la FP.

# Parcours de continuité du DEP vers le DEC

- Les titulaires de certains DEP peuvent s’engager dans l’un des 31 parcours de continuité de formation désignés par le ministre.

Ce parcours passerelle favorise le passage le plus direct possible entre certains programmes d’études conduisant au DEP et d’autres conduisant au DEC.

Il s’agit d’un cheminement adapté permettant une économie de temps. Les compétences déjà acquises sont reconnues formellement et les parcours incluent la formation manquante pour la réussite du programme d’études techniques choisi.

# Insertion professionnelle

L'intégration durable au marché du travail constitue l'objectif principal du système québécois de FPT.

Environ neuf mois après l'obtention de leur diplôme, un peu plus des trois quarts des titulaires du DEP occupent un emploi et 88 % travaillent à temps plein.

Environ 10 mois après l'obtention de leur diplôme, les deux tiers des titulaires du DEC de la formation technique occupent un emploi et 84 % travaillent à temps plein.

Trente pour cent des titulaires du DEC poursuivent des études par rapport à 10 % des titulaires du DEP.

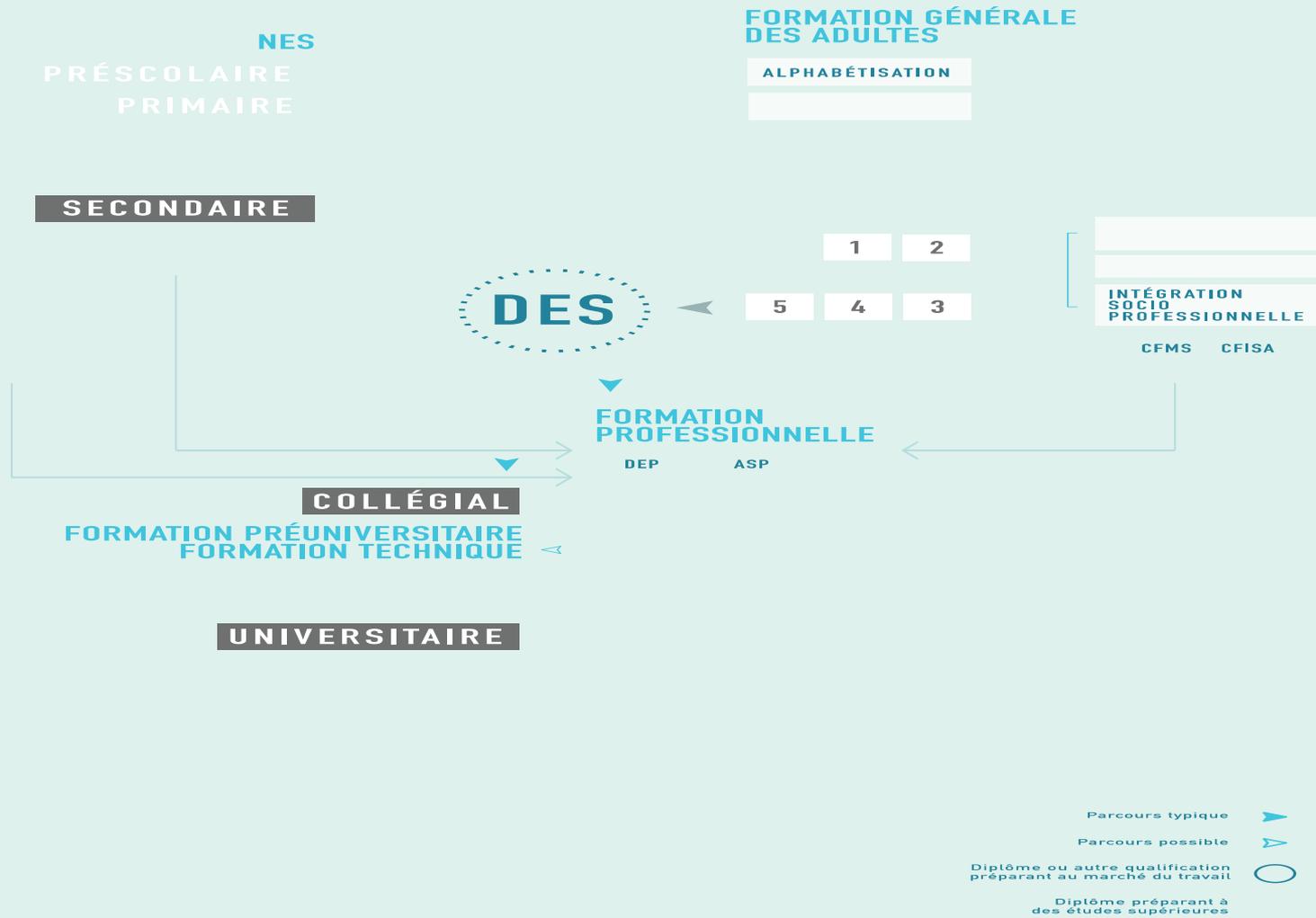
Source : *La Relance au secondaire en formation professionnelle – 2011* et *La Relance au collégial en formation technique – 2011*.

# Satisfaction des employeurs

Environ tous les cinq ans, le ministère mène un sondage auprès des employeurs qui engagent des personnes diplômées de la FPT.

Les derniers sondages montrent que 93 % des employeurs de titulaires d'un DEP ou d'une ASP et 94 % des employeurs de titulaires d'un DEC sont satisfaits du rendement des recrues après 12 mois de travail.

# Systeme scolaire québécois



# Merci